

COMPOSITION DES JURYS
UFR Droit, Sciences Economique et Politique (D.S.E.P)
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;
VU l'arrêté du 26 juin 2024 accréditant l'université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;
VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
VU le décret n°2024-1157 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Bourgogne Europe ;
VU les arrêtés de délégation de signature du Président prévoyant que les jurys d'examens sont désignés par les directeurs des composantes ;
VU le référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'université de Bourgogne le 18 décembre 2023 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la **Licence 2 de Droit Dijon – Amphi 2**, est ainsi constitué pour le semestre quatre de l'année universitaire 2025-2026 :

Présidentes : Isabelle MOINE-DUPUIS, Aurélie TOMADINI

Membres :

BECCARIA Dylan
BEZERT Adrien
BOUQUIN Mona
CABANNES David
COMPAORE Rodolphe
DIABIRA Boubou
DROIN Nathalie
DUPONT Alexandre
DURY Maxime
GILLOT Emilie

HARADA Shoji
JEANNIN Alexandre
KREBS Eloi
LAMY Valentin
LELARGE Mallia
MAUGAIN Géraldine
PEDRAZZANI Cynthia
THIRY Réjane
ULRICH Anne
VIGNAUD Alexandre

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR DSEP et sur le site internet de l'UFR.

Fait à DIJON, le 7 novembre 2025

Pour le Président,
Le Directeur de l'UFR DSEP

Jimmy LOPEZ

